

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-30-03-10

Date de convocation : 23 mars 2026

Date d'affichage : 1^{er} avril 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - ASSOCIATION COMITÉ DE JUMELAGE NOISY BAILLY

Nombre d'élus : 29

Présents : 24

Représentés : 5

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Sylvie HAUFF, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Pascal RAVEL, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Julien GESLIN, Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO

Absents ayant donné pouvoir : 5

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Louis PICHON a donné pouvoir à Julien GESLIN

Magali FORTUNE-SCHMITT a donné pouvoir à Michel BOISRAME

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE

Marie-France AGNOFE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Décret du 24 janvier 1956 portant création d'une commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal ;

VU la Circulaire du 20 avril 2001 sur la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal du 15 mars 2026 portant élection des conseillers municipaux,

VU le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026,

VU les statuts de l'association du comité de jumelage,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales ont compétence pour établir des relations avec des collectivités territoriales de pays étrangers,

CONSIDERANT l'objet de l'association du Comité de Jumelage de Noisy-Bailly, et ses statuts relatifs à la composition du conseil d'administration,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité ;

2 listes des candidats déposées :

- Liste 1 : Marie-France AGNOFE, Salvador-Jean LUDENA, Dominique SERVAIS : 23 votes

- Liste 2 : Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Morgan LAMBLIN : 6 votes

DESIGNE les représentants à l'association Comité de jumelage Noisy-Bailly comme suit :

- Marie-France AGNOFE

- Salvador-Jean LUDENA

- Dominique SERVAIS

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 30 mars 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI